

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

PROCES VERBAL

Etaient présents : TRITZ Olivier, BEAUGNON Catherine, MAGNOLINI Hervé, DE SOUZA Marielle, LAFOND Alain, PIERRÉ Isabelle, WEY Denis, ANTOINE Pierre, BARILLET Evelyne, VACCANI Didier, CRESPIEN Jean-Bernard, NOÉ Fabrice, BOULIER Monique, AUDINET Myriam, MEBARKI Sabine, COLOM Y VICENS Grégory, BESSEDJERARI Julien, LUX Laetitia, BAUDET Régis, NAVACCHI Joanne, ZENNER GENDRE Sarah.

Etaient représentés : ZANARDO Jacky donne procuration à TRITZ Olivier, DANTONEL Daniel donne procuration à TRITZ Olivier, TOURNEUR Véronique donne procuration à DE SOUZA Marielle, DYRMISHI Lucile donne procuration à BESSEDJERARI Julien, THOMASSIN Jessy donne procuration à WEY Denis, BERG Prescillia donne procuration à BESSEDJERARI Julien, DJEBEL Oussama donne procuration à NOÉ Fabrice.

Etait absente : SORDETTI Anastasia.

Secrétaire de séance : ZENNER GENDRE Sarah

Le maire étant empêché, il est représenté par Olivier Tritz. Il fait l'état des présents et des pouvoirs.

Olivier Tritz propose d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

Il fait part de la liste des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes :

- contrat conclu avec Loris BINOT pour le concert VENT D'ANGES le 26 février 2022, pour la somme de 1 200 €,
- contrat conclu avec Voix Si Voix La pour le spectacle musical "Opérette passion" le 16 janvier 2022, pour la somme de 1 500 €.

1- Débat d'orientations budgétaires

Olivier Tritz rappelle que le débat d'orientations budgétaires a déjà fait l'objet d'une présentation en commission des finances. Il souligne que les orientations budgétaires sont plus faciles à évoquer lorsqu'il existe un plan pluriannuel d'investissement. Cet outil budgétaire permet d'avoir une vraie visibilité publique à l'échelle du mandat. Il donne la parole à Mohamed Toubi, le directeur des finances.

Mohamed Toubi présente les grandes orientations budgétaires, conformément au document qui a été joint à la note de synthèse.

Julien Bessedjerari intervient suite à cette présentation : « il faut rester humble mais nous sommes un peu trop frileux quant à la bonne santé de nos finances. Nous avons connu la crise liée au COVID, la baisse des dotations de l'Etat, des recettes, etc. et malgré cela on constate l'excellent document présenté par le directeur des finances, avec une gestion optimisée des charges courantes, aucun emprunt depuis 2013, une épargne supérieure à 1 million d'euros, une baisse des intérêts de la dette, un programme d'investissement qui s'élève à 2,7 millions d'euros, entre 12 et 15 millions d'euros d'investissement sur l'ensemble du mandat. Le récapitulatif du programme pluriannuel d'investissement n'est pas anodin, il est même énorme. Voilà pourquoi je souhaite insister et mettre en avant ces excellents chiffres. »

Olivier Tritz reprend la parole : « Effectivement ce sont les meilleures conditions possibles pour le vote du budget de l'exercice 2022, à la sortie d'une telle crise sanitaire qui a eu des conséquences sur nous tous, sur notre vie quotidienne et sur la vie municipale.

Pour rappel, le coût, pour la Ville de Jarny, du centre de vaccination, ouvert depuis le 24 mars 2021, est de 73 362 €. Je remercie encore toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement du centre : les agents de la ville, le personnel médical, les bénévoles des associations, les élus... Au nom du conseil municipal, merci à tous pour votre implication. J'ai, bien entendu, un mot particulier pour Monique Boulier et Alain Lafond qui ont porté le centre de vaccination durant tous ces mois.

Plus de 36 000 personnes ont obtenu un rendez-vous, avec un pic en été et un autre pic, 1 200/semaine, en fin d'année – ce qui a justifié la prolongation de l'ouverture du centre de vaccination. Seulement 178 rendez-vous ont été pris cette semaine. Les demandes de rendez-vous baissent dans ce contexte, c'est pourquoi la fermeture du centre est prévue avant la fin du mois de mars.

Malgré l'impact de cette crise sanitaire et le contexte actuel – une période électorale qui peut réserver des mauvaises nouvelles après le scrutin – on entrevoit beaucoup de signaux positifs. La stabilité de notre autofinancement n'est pas anodine. Malgré la perte de dotations, les finances sont saines, nous avons un ratio d'épargne supérieur aux communes de notre strate. Et je termine sur le ratio de l'encours de dette, il est inférieur à 2 ans, tout en continuant à offrir des services et des nouveaux équipements. On peut donc dire que les finances sont saines, tout en améliorant la qualité de vie de la population grâce aux divers équipements existant sur la Ville, aux travaux de voirie, à l'entretien des bâtiments scolaires et bâtiments sportifs, etc.

Dans le dernier rapport de la cour des comptes, la « rengaine » de la dette est ressortie. Est-ce qu'on va encore demander aux collectivités de faire des efforts après les élections présidentielles ? Il faudra donc être vigilant, sans pour autant être dans l'immobilisme ! C'est pourquoi notre projet de ville comprend diverses opérations et travaux qui vont se traduire en 2022 et concerneront tous les habitants de Jarny, voire même au-delà avec le rayonnement de certains de ces équipements. Sans oublier l'actualisation, prévue comme chaque année par la loi de finances, de nos bases cadastrales, augmentées de 3,4 % par les services de l'Etat. Pour conclure, ce travail est rendu possible par la synergie entre les élus et les services, représentés notamment par le directeur général des services. Je les remercie pour leur sens aigu du service public et pour l'intérêt général qu'ils démontrent tout au long de l'année.

L'ensemble de ces éléments nous permet d'être optimistes mais nous resterons prudents. »

Denis Wey s'exprime au sujet du plan vélo : « la création d'un schéma et d'itinéraires cyclables est l'un des grands projets du mandat. C'est pourquoi l'étude opérationnelle a été confiée à un maître d'œuvre. La somme de 450 000 € provisionnée pour 2022 correspond à l'aménagement des quartiers de Moulinelle et Droitaumont, tel que le marquage au sol et les infrastructures de sécurisation afin d'éviter l'utilisation des trottoirs, notamment pour les accès au château de Moncel ou la rue de Metz. La concertation avec la population va démarrer au second trimestre 2022. Des rendez-vous seront fixés sur place, dans les quartiers tests, pour visiter les rues et se projeter. Les travaux devraient être lancés en septembre prochain. Par ailleurs, les services de la ville et les élus œuvrent en parallèle pour trouver des subventions. »

Olivier Tritz souligne que l'aspect réglementaire constitue une contrainte importante. Les associations vont ainsi participer à la concertation, à la co-construction du plan vélo, qui aura lieu avant l'été.

Il indique que, suite à la participation de la commune à une étude nationale appelée Baromètre des villes cyclables, auxquelles des habitants ont répondu, la note attribuée à Jarny, à ce jour, correspond à un avis défavorable. Preuve, pour Olivier Tritz, de l'importance de mener ce projet et de l'ampleur des attentes des habitants. C'est un élément de la transition écologique.

Au sujet du Domaine de Moncel, Olivier Tritz indique que l'avis des habitants de la ville va être de nouveau sollicité, mais cette fois sur le résultat du travail engagé suite à la concertation de 2019. Une réunion à distance devait avoir lieu mais elle a été annulée, faute d'inscrits. Aujourd'hui le projet de Moncel se construit autour d'une maison commune avec des événements liés à l'environnement et aux loisirs. Ce travail-là va être de nouveau proposé en co-construction à la consultation. Ainsi, le scénario final sera proposé en juin et le projet sera mis en œuvre pour la 2^{ème} partie de l'année. L'idée directrice est de conforter l'image du Domaine (parc et château) tout en renforçant le service qui y est rendu et les animations proposées.

Enfin, Olivier Tritz aborde la santé, l'une des plus importantes thématiques. Il rappelle que le centre de vaccination fermera à la mi-mars et que les travaux liés au centre de santé devraient commencer avant l'été. Il ajoute que le montage financier lié au centre de santé est difficile. « Il faut se battre pour démontrer que notre projet a du sens » remarque-t-il. Ce projet, établi en partenariat avec le CHR de Metz-Thionville et la mutuelle Oxance, est innovant car il contribue à l'animation de notre territoire, en partageant un plateau technique et en permettant aux habitants de bénéficier du tiers payant. C'est un critère social important et un projet porteur d'innovations.

A l'issue de ce débat :

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires.

2- SMIVU Fourrière du Joli Bois – rapport annuel – exercice 2020

Fabrice Noé effectue une présentation du rapport annuel. Il dresse un état des lieux : « en 2020, 1 293 chats ont été récupérés, 162 ont dû être euthanasiés. Les autres sont ramenés à l'endroit où ils sont pris, après stérilisation. 192 chiens ont été capturés, un seul euthanasié, 61 placés en refuge et 130 ont été récupérés par leurs propriétaires. A Jarny, 7 chiens et 34 chats ont été pris par la fourrière. »

Denis Wey précise que le coût de l'intervention de la fourrière pour récupérer les chats errants est à la charge de la commune, à hauteur de 50%. La fourrière supporte l'autre moitié.

Il souligne qu'un projet de sensibilisation envers les animaux de compagnie est mené dans les écoles de la ville, auprès des enfants. Il est assuré par l'adjointe au maire Isabelle Pierré avec la participation occasionnelle du Centre de sauvegarde de la faune Lorraine de Valleroy.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

3- Avance de subvention

Monique Boulier explique que dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs concernant la Compagnie du Jarnisy, la ville de Jarny s'est engagée sur le versement d'une subvention annuelle de 55 000 €. Les subventions aux associations étant votées lors d'un prochain conseil municipal, elle propose une avance de subvention d'un montant de 10 000 €. Celle-ci permettra la poursuite des activités culturelles engagées.

Olivier Tritz met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

4- Subventions exceptionnelles

Sport

Alain Lafond informe le conseil que la section USJ gymnastique souhaite faire l'acquisition d'une barre parallèle pour la salle d'activités de Maurice Baquet. Le montant de cet équipement est de 2 731,20 €. Il sera mis à disposition des établissements scolaires (collège et écoles élémentaires) pour la pratique de la discipline. Aussi, la ville participant à hauteur de 50% des investissements dans le cadre de la mutualisation des équipements entre les sections sportives et les établissements scolaires, Alain Lafond propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 365,10 € pour cet achat.

Olivier Tritz met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité. Laëtitia Lux ne prend pas part au vote.

Patrimoine

Régis Baudet indique qu'une nouvelle association pour l'étude du patrimoine ferroviaire du Jarnisy a été créée en juin 2021. La ville de Jarny souhaite aider au démarrage de l'association et notamment pour des travaux de recherches pour l'écriture d'un ouvrage sur le patrimoine local. Il propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 €.

Olivier Tritz met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité. Denis Wey ne prend pas part au vote.

5- Convention Ville de Jarny – Ligue de l'Enseignement

Laëtitia Lux rappelle que chaque été la ville propose par le biais de l'organisme Vacances pour Tous (Ligue de l'Enseignement) des séjours en direction des jeunes Jarnysiens âgés de 6 à 17 ans.

Ce partenariat permet d'offrir aux jeunes inscrits les meilleures conditions d'accueil et d'hébergement dans des locaux agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, possédant l'autorisation préfectorale d'ouverture.

Elle précise que le règlement des séjours sera effectué par la Ville de Jarny à l'issue des séjours. La participation des familles étant directement versée à la Ville de Jarny qui établira les factures.

Laëtitia Lux demande donc au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle afin de permettre le départ en colonies des jeunes Jarnysiens.

Olivier Tritz met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

6- Attribution de primes de ravalement de façades et d'aménagement de commerces de locaux artisanaux ou de services

Olivier Tritz propose au conseil municipal d'accepter le versement des primes de ravalement de façades et d'aménagement de commerces de locaux artisanaux ou de services conformément au tableau joint à la note de synthèse. Le montant des travaux s'élève à 81 682,88 € pour un montant de primes de 9 150 €.

Olivier Tritz met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

7- Création de postes pour accroissement saisonnier d'activité

Olivier Tritz rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois sur une période de 12 mois.

Olivier Tritz propose donc à l'assemblée de créer :

- 3 postes non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 6 mois pour accroissement saisonnier d'activité. Ces postes correspondent au besoin saisonnier de renfort du service Cadre de vie pour la période de tonte.
- 2 postes non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 6 mois pour accroissement saisonnier d'activité. Ces postes correspondent au besoin de renfort de l'équipe polyvalente/Atsems pour le nettoyage des écoles en juillet et août.

Olivier Tritz met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

8- Création de postes de vacataires

Olivier Tritz indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il propose au conseil municipal :

- de recruter un vacataire pour assurer des cours d'enseignement musical (guitare électrique) pour la période du 01/02/2022 au 06/07/2022, à raison de 4 heures hebdomadaires,
- que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.50 €.

Olivier Tritz met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

9- Missions facultatives du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG54) – Convention RGPD

Olivier Tritz explique que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec des collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1er janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1ère convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

La convention RGPD emporte trois natures complémentaires de services :

1. En premier lieu, un socle étendu de prestations de conformité au RGPD, auquel l'adhésion à la convention donne droit de fait. Pour ce service dont le contenu est détaillé dans la convention, la participation financière est exprimée par un taux de cotisation fixé à 0,057% de notre masse salariale pour l'année 2022.

De plus, la collectivité peut librement solliciter, de manière totalement facultative et à tout moment, deux services complémentaires. Il s'agit de deux types de prestations à l'acte, faisant l'objet de facturations spécifiques sur la base d'un devis préalablement établi, à savoir:

2. La réalisation par le CDG54 d'un audit de conformité au RGPD au sein de notre collectivité : cet audit vise à produire à notre place le registre de nos activités de traitements et à nous livrer un rapport d'audit constitué de préconisations personnalisées d'amélioration de notre conformité au RGPD et d'un plan d'actions hiérarchisées.

3. L'exécution de prestations « sur mesure » dont l'objet est de répondre de manière spécifique à des besoins particuliers qui ne seraient pas couverts par les autres services prévus dans la nouvelle convention.

En ce qui concerne le délégué à la protection des données, la convention prévoit que c'est la personne morale « centre de gestion » qui assure cette fonction ; il ne s'agit pas d'une personne physique, agent du CDG 54 nommément identifié. L'objet est d'assurer la pérennité de la fonction de délégué à la protection des données (DPD), sans altérer la qualité et la nature du service que vous êtes en droit d'attendre.

Olivier Tritz propose de renouveler l'adhésion de la collectivité à la mission RGPD du centre de gestion.

Alain Lafond prend la parole et prévient qu'il est contre l'idée de payer une fois de plus pour un service rendu à la collectivité, alors qu'une cotisation de base est déjà réglée.

Julien Bessedjerari intervient à son tour et rappelle qu'il est contre ce « service marchand ».

Olivier Tritz met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 5 voix contre, 8 abstentions et 15 voix pour.

Divers

Olivier Tritz passe la parole à Alain Lafond au sujet de la fibre.

Alain Lafond informe le conseil que dès le 22 février 2022, les opérateurs pourront proposer aux habitants un abonnement fibre. Tout est opérationnel pour que la connexion soit établie. Seul le quartier proche de Conflans sera terminé en avril.

Il précise qu'une société a été missionnée par deux fournisseurs d'accès et s'est présentée récemment en mairie pour vérification des cartes professionnelles.

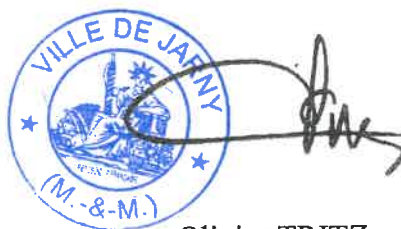
Il insiste sur le fait que les jarnysiens n'ont rien à déboursier. Tous les frais de raccordement ont été financés par la Région et par la ville – à hauteur de 460 000 €, soit 100 € par boîtier. Les seuls frais qui peuvent être facturés sont ceux de mise en service éventuellement.

Olivier Tritz ajoute qu'en cas de doute, les gens peuvent se rendre sur le site internet Losange.fr afin d'obtenir tous les renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, Olivier Tritz lève la séance.

Fait à Jarny, le 21 mars 2022

Le premier adjoint au Maire,
délégué à l'Aménagement du Territoire
et aux Travaux

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE DE JARNY' with a central emblem and the text '(M.-&-M.)' at the bottom. A black ink signature, which appears to be 'O. Tritz', is written over the stamp.

Olivier TRITZ